



Accident en sortie de carrefour à sens giratoire

Par **JoeLeTaxi**, le **14/09/2009** à **16:14**

Bonjour,Voici la situation. Dans un carrefour à sens giratoire (CSG) à double voies d'entrée, 2 voies de circulation interne et double voies de sortie. Je prenais la sortie en face (la 2 eme), je suis resté sur la bande de droite et j'ai mis mon clignotant après la 1er sortie, arrivé à la 2ème sortie la bande de droite de la double voie de sortie est ralentie par un camion, je tourne donc directement dans la bande de gauche de la sortie. C'est la qu'un autre véhicule qui avait emprunté la voie interne du CSG veut me couper la route en passant directement de la voie interne du CSG à la bande de gauche de la sortie. Comme il est censée se rabattre à la sortie préalable, ou faire un autre tour, je ne laisse pa passer et m'engage malgré tout. Il me percute alors à l'arrière gauche. Nous nous arrêtons à la prochaine bande d'urgence et faisons un constat, mais il se prétant dans son droit parce que j'aurais du attendre et m'engager par la bande de droite pour ensuite doubler le camion.Tout les cas que j'ai vue lui donnait tort à 100% mais uniquement dans des sortie a boie unique ou alors l'accident a lieu sur la bande de droite. Je n'ai pas trouver de cas ou d'explication concernant ce cas spécifique.Pourriez-vous m'aidez. Merci

Par **Tisuisse**, le **14/09/2009** à **18:50**

Bonjour,Cela va être une affaire entre vos assureur car tout va dépendre des cases qui ont été cochées sur la constat que vous avez rempli.

Par **gege59**, le **14/09/2009** à **22:00**

bonsoir.rnle fait qu'il vous percute à l'arrière gauche peut peut-être jouer en votre faveur.rnmais effectivement, il faut voir quelles cases ont été cochées sur le constat...

Par **JoeLeTaxi**, le **15/09/2009** à **13:59**

Nous avons simplement remplis le diagramme et décrit la situation.rnrnLes autres cases étaient laissées indéterminées puisque il y avait désaccord sur le code concernant ma manœuvre. La question se résume donc à savoir si ma manœuvre est autorisée par le code ou non.